

COMPTE RENDU

Réunion du 30 Juin 2020

Présents : Messieurs BALU Luc, BERTHET Audric, CHEVALLIER Kevin, ELLEBOODE Guillaume, GIROUARD Morgan, GROSBOIS Philippe, FOUGERAY Arnaud, Mesdames BONNET Véronique, MOREAU Mylène, PLOUZEAU Aline, PLOUZEAU Clémence

Heure de début de séance : 19h00
secrétaire de séance : Mme PLOUZEAU Clémence
Arrivée de Mme BONNET Véronique à 19h25

1. Vote des taux de la fiscalité locale

Accord à l'unanimité du conseil pour ne pas augmenter les taux cette année et reconduire les taux appliqués en 2019

2. Approbation du plan de relance territorial

Le plan est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal avec une réserve pour l'article 2.1.a. La commune de St Germain sur Vienne s'engage à hauteur de ses moyens auprès de ses habitants et ses professionnels. Elle rappelle avoir décidé de ne pas augmenter les loyers pour l'année 2020 et avoir accordé la gratuité des 4 jours de cantine des 25, 26, 28 et 29 mai 2020. Elle a aussi fait part de sa volonté de ne pas augmenter les tarifs de la cantine pour la rentrée 2020.

Compte tenu du budget, la municipalité ne peut pas s'engager à alimenter sur ses fonds propres un fonds d'urgence commun à l'échelle vis-à-vis de la Communauté de Communes Chinon Val de Vienne

3. Révision et approbation des tarifs pour la location de la salle communale et des gîtes

Le conseil décide de revoir les tarifs applicables pour la salle communale et les gîtes communaux

Vote à l'unanimité des tarifs suivants :

➤ Salles des Fêtes communales :

_ Tarifs pour un weekend :

Habitants	300€
Hors Habitants	400€
Vin d'honneur	120€
Associations liées à la Commune	Gratuit 1 fois par an puis 100€
Associations dont le siège se situe dans une commune de la CCCVL	150€
Associations dont le siège est situé hors CCCVL	300€

_ Discussion sur la mise à disposition de vaisselle et couverts lors de la location de la salle communale

Devis à demander pour achat de la vaisselle ainsi qu'un devis auprès d'un prestataire de location de vaisselle et un devis pour l'achat d'un lave-vaisselle.

Les tarifs seront revus en cas de mise à disposition de vaisselles lors de la location de la salle communale

➤ Gîte du Presbytère :

Semaine complète (d'octobre à mai)	600€
Semaine complète (de juin à septembre)	650€
Week-end : soit du vendredi au dimanche ou du samedi au lundi	450€
Nuit supplémentaire	100€
Vin d'honneur*	120€

*Tarif vin d'honneur pour une soirée ou demie journée, à défaut le tarif weekend s'appliquera

➤ Gîte de la Mairie :

Semaine du lundi au vendredi	315€
Semaine et week-end	345€
Week-end	200€

Tarifs proposés jusqu'au 31/12/2020

4. Approbation de la convention pour la fourrière

Les termes du projet de la convention de la fourrière sont acceptés par le conseil municipal au regard du mail explicatif de M. CHICOISNE Frédéric en date du 9 juin 2020 et à la condition que la fourrière n'intervienne sur le territoire communal qu'à la demande d'un élu de la Commune de St Germain sur Vienne.

5. Employés communaux

- Compte tenu du départ en retraite de Mme Marie-Ange DERISSON à compter du 1^{er} juillet 2020, une ouverture de poste est approuvée à l'unanimité : le poste est proposé à Mme Corine GIROUARD qui assurera le ménage de la mairie, de l'école et de la salle communale pour 14h/semaine.
M. GIROUARD Morgan se retire du vote et les autres membres du Conseil approuvent Mme GIROUARD Corine comme agent contractuel pour une période d'un an à partir du 1^{er} Juillet pour un contrat de 14 heures par semaine concernant le ménage de l'école, de la mairie et de la salle des fêtes.
- Le conseil municipal accepte la titularisation de Mme CHEZE Emilie pour son contrat de 30 heures par semaine. Mme le Maire convoquera Mme CHEZE pour les modalités de son contrat
- Les élus demandent à rencontrer les employés communaux.

6. Approbation de la délégation partielle du droit de préemption urbain par la Communauté de Communes Chinon Val de Vienne

La proposition de la CCCVL concernant la délégation partielle de l'exercice du droit de préemption au profit de la Commune de SAINT GERMAIN SUR VIENNE est acceptée par l'ensemble du conseil municipal

7. Approbation du RIFSEEP

- Tous les membres du conseil approuvent le principe du RIFSEEP
- Se retirent ensuite du vote M. GIROUARD Morgan, Mme Clémence PLOUZEAU et Mme Aline PLOUZEAU et les autres membres du conseil décident de reconduire le montant des primes accordées en 2019 pour les employés communaux sous réserve de leur actualisation et de l'application d'un prorata compte tenu du départ en cours d'année 2020 de Mme Laëtizia GUIBERT et Mme Marie-Ange DERISSON.

8. Questions diverses

- Matériel pour l'école : Après avoir discuté avec les professeurs des écoles, ces derniers ont décidé d'acquiescer d'un vidéoprojecteur dont l'installation sera assurée par la Commune de St Germain sur Vienne.
- Climatisation à l'école : Suite à la COVID 19, la réglementation sur l'installation des climatisations dans les cantines aurait évolué : M. GIROUARD rencontrera l'entreprise le 7 juillet 2020 afin de faire un point sur ce projet.
- Matériel à la salle des fêtes : le conseil approuve l'installation d'un inverseur de gaz automatique pour la salle des fêtes à la place d'inverseur manuel. M. GIROUARD contactera l'entreprise de M. MENARD à MARCAY pour l'établissement d'un devis
- Travaux dans le gîte du presbytère : le conseil donne tous pouvoirs à Mme le Maire pour signer le devis de l'entreprise IPDECO située à BREZE pour l'isolation du grenier du gîte du presbytère (laine de verre, placoplâtre) après annulation préalable du devis signé avec l'ESAT LEOPOLD BELLAN de Chinon qui ne peut pas effectuer les modifications demandées (devis initial : installation de panneaux de polystyrène extrudé).
Un devis pour la peinture sera aussi demandé à l'entreprise de BREZE ainsi qu'à la CCCVL, le conseil demande toutefois à ce que l'employé communal soit consulté au préalable s'il peut réaliser lui-même ces travaux de peinture
- Ecole apprenante : aucun professeur des écoles du RPI n'est volontaire pour mettre en place ce dispositif
- Rassemblement du 14 Juillet : au vu des conditions sanitaires et du protocole envoyé par la préfecture d'Indre et Loire et nonobstant le souhait du conseil municipal, le rassemblement du 14 Juillet n'aura pas lieu cette année. Un courrier sera distribué début juillet pour prévenir les habitants.
- Organisation d'une course de vélo sur le territoire en 2021. Mme le Maire a été contactée par M. MANCAIS Jacky à ce sujet. Sur le principe de l'organisation d'une course cycliste ou d'un cyclocross le conseil est d'accord, il demande toutefois à rencontrer les responsables de l'organisation de cette course et à valider au préalable les conditions financières liées à cette manifestation.

- Recrutement pour la cantine à la rentrée de septembre 2020 : Entretiens prévus le 21 Juillet en présence de Mmes PLOUZEAU Aline, COURTIAL Laëtitia, MALECOT Elisabeth et Messieurs BALU Luc, BERTHET Audric, CHEVALLIER Kévin.
- Commission Impôts :
Le Conseil doit procéder dans les deux mois de son installation à la désignation de 24 membres pour que la DGFIP désigne 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants, il est rappelé que Mme le Maire fait partie de plein droit de la commission, Mme Clémence PLOUZEAU précise qu'elle ne peut pas être membre de la commission ne remplissant pas toutes les conditions requises :
 - Messieurs BALU Luc, BERTHET Audric, CHEVALLIER Kevin, ELLEBOODE Guillaume, GIROUARD Morgan, GROSBOIS Philippe, FOUGERAY Arnaud, FOUGERAY Patrick, MORIN Rolland, GERVAIS Jérôme, ALBERT Jean, DESHAYES Michel, GROSBOIS Pascal, BOSSINOT Jean-Paul, MESLET Sébastien, MOLINIER Alain, BERTHONNEAU Antoine, BRIZARD Julien
 - Mesdames BONNET Véronique, MOREAU Mylène, FOUGERAY Anne, ALBERT Maryvonne, FOLTZENLOGEL Béatrice, PLOUZEAU Paul
- Pouvoir pour les marchés publics : suite à Le conseil donne le pouvoir au maire de passer tout marché public lorsque le crédit est inscrit au budget dans la limite d'un montant maximum de 40.000 € et ce conformément à l'article L2122-22 du CGCT
- CNAS : Délégué élu : Mme PLOUZEAU Aline, Délégué agent : Mme MALECOT Elisabeth
- Cotisation retraite CNAS de Mme DERISSON Marie-Ange : compte tenu des avantages procurés par le CNAS, des conditions exigées par le CNAS pour faire valoir ces avantages et compte tenu de la situation de Mme DERISSON, le conseil juge inopportun de cotiser au CNAS pour Mme DERISSON
- Tarifs préférentiels location du gîte pendant la COVID 19 : Conseil approuve l'application d'un tarif préférentiel pendant la période du COVID 19 en fonction de la durée de location.
- Travaux voirie : Dépôt de gravats « sauvage » à la Fontaine de Malheur au bord de la Vallée de la Gaudrée qui est une route d'intérêt communautaire. Mme le Maire et les adjoints se sont déplacés constater ce dépôt. La CCCVL a constaté également ce dépôt et se charge d'enlever ces gravats et de contacter le responsable qui a été identifié, sans frais pour la Commune de St Germain sur Vienne. Cela a été confirmé par la CCCVL (M. LACROIX) à Mme le Maire lors d'une rencontre du 30/06/2020

Levée de la séance : 23h15